

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 11 Juillet 2017

Délibération n°57- 2017 relative au renouvellement de la capacité en Allergologie

VU le code de l'éducation, et son article D613-7 22°,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le renouvellement de la capacité en Allergologie.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	19
Membres en exercice	36	Membres représentés	10
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président
Guillaume GELLE




Document en annexe au présent extrait : demande de renouvellement de la capacité en allergologie

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21-07-2017

Document mis en ligne le : 21-07-2017